

**Biodiversité** → Le 30 janvier dernier, la Chambre d'Agriculture a organisé une journée conférence-débat sur le thème "Regards croisés sur l'agriculture et la biodiversité". Agriculteurs, organisations professionnelles agricoles, élus, étudiants, et diverses associations sont venus découvrir les richesses de la biodiversité et son intérêt pour l'agriculture.

## Mieux valoriser les intérêts agricoles de la biodiversité

«Aujourd'hui, l'environnement dans son acception la plus large, n'est plus seulement l'affaire des écologistes. Puisque, en France les agriculteurs gèrent 60% du sol». Fort de cet état de fait, Christophe Pron, vice-président de la commission environnement à la Chambre d'Agriculture pense qu'«il leur revient donc pour partie la responsabilité de faire évoluer leurs pratiques et leur mentalité, et d'essayer de comprendre la biodiversité et la manifestation de la richesse d'une terre pour une meilleure gestion des intrants».

### Un contrôle biologique par conservation et gestion de l'habitat

Pour Véronique Sarthou, ingénieur agronome, consultante en agro-environnement : «la diversité de toutes les formes du vivant stabilise les écosystèmes et sert également à la productivité». L'experte, fait aussi remarquer «certaines pratiques paysannes ont déjà recours à cette biodiversité sans



De gauche à droite : Philippe Lowenstein, Emmanuel Le Roy, Stéphane Bellenoue, Alexandra Bonomelli, Geoffroy Clémenceau, Christophe Pron et Antoine Ferté.

forcément la nommer comme telle». Si les services écologiques rendus par la biodiversité sont estimés à 760 milliards d'euros pour le seul recyclage de la matière organique, la destruction des écosystèmes imputée à l'activité humaine, laisse aug-

menter la disparition de 200 000 à 1 200 000 espèces d'ici 20 ans. La biodiversité est aujourd'hui menacée, aussi Véronique Sarthou préconise au niveau agricole, un contrôle biologique par conservation et gestion de l'habitat.

### Les auxiliaires pour diminuer le recours aux insecticides

Une partie des traitements pourrait ainsi être réduite grâce à un recours aux auxiliaires tels que coccinelles, chrysopes, oiseaux insectivores, et autres musaraignes, chauves-souris, hérissons, etc. Tous ces auxiliaires sont de nouvelles matières actives principalement insecticides, mais ils ont besoin que les agriculteurs leurs prêtent main forte. Parce que les pratiques intensives actuelles desservent les auxiliaires et favorisent les ravageurs qui nécessitent des cultures vastes et homogènes pour se développer. Plusieurs solutions adaptées en fonction du territoire auquel elles s'appliquent : parcelle, exploitation, petite région agricole, sont envisageables.

### Des solutions adaptées en fonction du territoire

Pour le territoire français,

Véronique Sarthou conseille au niveau parcellaire l'agroforesterie ; les cultures associées pour les régions d'élevage : céréales/légumineuses (vesce/avoine, triticale/féverole, blé/pois) ou d'autres mélanges (blé/lin, plantes médicinales) qui perturbent les insectes par la diversité de leurs odeurs ; ou bien l'association de plantes : que ce soit des pieds épars de cultures à fleurs ou mauvaises herbes en dessous du seuil d'inter-

vention. A l'échelle de l'exploitation, de nombreuses solutions sont envisageables : zone de surface écologique à grande diversité dans un paysage divisé en petits compartiments comme ce qui se fait en Suisse ; ou un choix d'assolement : semis précoce de blé d'hiver (attire les auxiliaires), prairies à base de légumineuses et graminées (source d'auxiliaires), rotation de culture, voire jumping rotation interrompant ainsi le cycle des ravageurs du sol, semis direct sur sol toujours couvert (perturbateur du sens de reconnaissance des plantes des ravageurs).

La petite région agricole peut être réorganisée par des aménagements à l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation. «Si ces aménagements sont toujours suivis d'effet», précise l'experte, «ils peuvent être insuffisants si les effectifs ne sont pas assez importants (par exemple avec des parasitoïdes de larves de méligèthes), ou si les auxiliaires sont très mobiles et quittent la parcelle pour aller dans le champ du voisin». Selon la spécialiste, des abris artificiels et des lâchés d'auxiliaires peuvent également être envisagés. **SUITE PAGE 9**

### La sauvegarde de la flore et de la faune dans l'Aube

#### Bilan et solutions

Tandis qu'elle représente 85% de la flore totale recensée dans le département de l'Aube, la flore ordinaire est également menacée. Geoffroy Clémenceau du Jardin Botanique de Marnay sur Seine, a remarqué que les espèces les plus "remarquables", à savoir les adventices des cultures et surtout les "messicoles" disparaissent à cause de multiples pratiques : herbicides, remembrements, urbanisation, curage des cours d'eau, retournement des prairies, etc. «Même les jachères sont menacées par l'apparition de jachères fleuries ou industrielles», précise celui qui pense que «l'agriculture a le plus grand rôle à jouer dans la sauvegarde de la biodiversité». Il préconise de revenir à des jachères classiques, de faune sauvage ou apicole, à des bandes enherbées, ou à des friches ; mais aussi de planter des haies (la plantation de haies peut entrer dans une MAE territorialisée) et des bosquets d'espèces indigènes, de faucher les bernes, et de respecter les cours d'eau et leur végétation.

#### Des agriculteurs engagés dans la gestion de sites remarquables

Côté faune, les observations menées sur les départements de l'Aube et de la Marne, par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne Ardenne avec l'appui des réseaux agricoles de la FNAB, de FARRE et de la FN-CIVAM/RAD, mettent en évidence une nette régression de la plupart des espèces d'oiseaux des plaines agricoles. En conséquence de quoi, Emmanuel Le Roy a détaillé le programme sur plusieurs années, établi par la LPO Champagne-Ardenne afin de conserver les espèces des cultures, des villages et des abords des bâtiments. Ce programme prévoit entre autres : d'augmenter les ressources alimentaires (invertébrés essentiellement) pour accroître le taux de survie, d'éviter la destruction des nids, de favoriser la production de ces espèces, de maintenir voire replanter des arbustes, de diversifier ces arbustes, etc.

#### Inventaire des ressources départementales et actions engagées

La prise de conscience environnementale donne naissance à de nombreuses initiatives de prévention en faveur de la flore et de la faune. Ainsi, l'inventaire floristique du vignoble champenois, et l'étude bibliographique afin de mettre en exergue les intérêts agronomique, esthétique et patrimonial des espèces recensées, permettront à Alexandra Bonomelli, du service environnement au Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne de prodiguer des conseils : enherbement des parcelles, aménagement des abords, etc. Dans un autre registre, Philippe Lowenstein, technicien de la Fédération Départementale de l'Aube, témoigne des actions engagées par les chasseurs en faveur de cette biodiversité : plantation de haies, jachères faunes sauvages, jachères fleuries, préservation des habitats, création de sites pilotes, etc. **V.F.**



Véronique Sarthou, consultante en agro-environnement, préconise au niveau agricole, un contrôle biologique par conservation et gestion de l'habitat.

Biodiversité → suite

## Mieux valoriser les intérêts agricoles de la biodiversité

### Instaurer un contrôle biologique dans une approche globale

Quoi qu'il en soit, la diversification doit être pratiquée à bon escient, avec une flore autochtone intéressante, des espèces testées. De même, rien ne sert de retenir des auxiliaires sur des aménagements fournissant des proies ou des hôtes de substitution. Pour Véronique Sarthou, il s'agit d'insérer des actions de contrôle biologique par la gestion des habitats dans une approche globale de l'espace agricole, si possible en les combinant à d'autres objectifs (lutte contre l'érosion, etc.). De plus, «l'idéal serait de consacrer 10 % de la SAT (Surface Agricole Totale) en Surfaces de Compensation Ecologique. Dans tous les cas, de nombreux facteurs sont à prendre en considération. Il faut rester vigilant à tous les niveaux et envisager chaque situation dans son ensemble.

### S'en tenir aux espèces indigènes

S'appuyant sur l'exemple présenté par Stéphane Bellenoue : la prolifération de la coccinelle asiatique "Harmonia axyridis", devenue en 25 ans une espèce domi-



"Demain, nous devons être capables de prendre en compte les problématiques de qualité environnementale et de production, mais aussi de préservation de la biodiversité" a déclaré Nicolas Juillet à l'issue de la Journée conférence.

nante supérieure intra-guilde, risque à terme de réduire considérablement le nombre d'espèces. Le directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Soulaïnes, démontre ainsi que toutes activités humaines : pollution, infrastructures, introduction d'espèces, agriculture, urbanisation, etc. ; et son lot d'effets induits, ont une

incidence sur la biodiversité. Pour lui, il faut agir sur les causes de la régression de la biodiversité en considérant les espèces dans leur strict milieu.

### Une agriculture viable et capable de cumuler l'ensemble des problématiques

Comme en a convenu Nicolas

Juliet au terme de cette journée de conférence : « nous sommes aujourd'hui à un tournant des problématiques liées aux biodiversités, à la qualité de l'environnement, ou à la qualité de l'eau. La prise de conscience est faite, mais il subsiste encore une zone d'ombre quant à la réglementation. Aujourd'hui, nous devons privilégier une agriculture tout à la fois viable et capable de cumuler l'ensemble des problématiques ». Le président de la commission environnement de la Chambre d'Agriculture de conclure : « nous avons une agriculture qui peut économiquement tenir la route grâce aux perspectives des biocarburants et du bois énergie, demain nous devons être capables de prendre en compte les problématiques de qualité environnementale et de production, ainsi que les soucis d'érosion des sols, de préservation de la biodiversité, etc. : autant de domaines dans lesquels nous avons encore des efforts à faire ».

VALÉRIE FLEURENCE

### Conservatoire du Patrimoine Naturel en quelques chiffres :

#### En France :

- 79 000 ha de milieux remarquables protégés en France,
- plus de 770 agriculteurs partenaires

#### En Champagne-Ardenne :

- 1800 ha protégés répartis sur 110 sites (marais, tourbières, pelouses à orchidées, habitats à chauve-souris, landes, etc.)

#### Dans le département de l'Aube :

- 4 projets menés avec des agriculteurs, principaux partenaires des conservatoires sur les sites suivants :
  - marais de Villemaur et de Neuville sur Vanne (pâturage bovin - maintient d'un habitat naturel remarquable),
  - pelouses calcaires de Spoy et de Sommeval (pâturage ovin - maintient d'un habitat naturel remarquable),
  - prairie humide de Jeugny (objectif de fauche tardive + bande refuge - maintien de l'habitat de l'Orchis),
  - pelouse calcaire "des Brebis" à Brienne la Vieille (pâturage ovin - maintient d'un habitat naturel remarquable (cf encart "témoignages").

### Agroforesterie et biodiversité

## Un projet rentable écologiquement et économiquement

«L'agroforesterie consiste en un mélange délibéré d'une strate arborée et d'une strate herbacée, que ce soit en culture ou en pâture », explique Fabien Liagre, coordinateur du programme national de développement de l'agroforesterie. D'un point de vue purement pratique, la densité de cette culture se situe entre 20 et 30 arbres par hectare, et parfois jusqu'à 100 arbres/ha, avec une variation de l'espacement entre 15 et 40 mètres, selon les machines utilisées. L'intérêt d'une telle culture va être économique, mais aussi écologique, puisqu'elle entre directement dans la lutte biologique, avec un double effet : linéaire arbres/enherbement, et de maillage agroforestier avec les corridors bio-

logiques. « Cette pratique va multiplier par deux la biodiversité, mais aussi les espèces en quantité et en variété qui pourront être choisies en fonction des essences d'arbres implantées », souligne le spécialiste en agroforesterie. Ainsi, le choix d'un cornier ou d'un érable en association arbre/vigne permet de contrôler les acariens phytophages de la vigne. Dans tous les cas, il faut choisir des essences autochtones, et respecter l'équilibre ravageurs/auxiliaires, au risque "d'artificialiser" le milieu. D'un point de vue économique, ce type de projet peut bénéficier de mesure MAE, ou du plan végétal environnemental de l'axe 1 (prise en charge de 40 % du montant des fournitures et du matériel), mais ce

système n'est rentable qu'à moyen et long terme (de 15 à 50/70 ans). Concernant la réglementation : depuis cette année, toutes les parcelles de moins de 50 arbres sont éligibles pour l'activation de DPU, des aides couplées et de l'aide gel. Pour les densités supérieures à 50 arbres, seules les parties réellement cultivées ou pâturées sont éligibles. Des dérogations sur arrêté préfectoral peuvent toutefois être éligibles à des densités supérieures, comme c'est déjà le cas en Normandie, où la densité est passée à moins de 100 tiges/ha.

Pour toutes informations supplémentaires, consulter le site [www.agroforesterie.fr](http://www.agroforesterie.fr)

V.F.

### Paroles de ...

## Deux agriculteurs impliqués dans des projets agro-pastoraux témoignent

- **Antoine Ferté, exploitant agricole en SCEA sur le hameau de Montardoise** : « mon projet de participer à la sauvegarde d'espèces d'oiseaux avec la LPO s'applique à la totalité du territoire de mon exploitation, soit 24 ha de la SAU d'un seul tenant. Il consiste en l'aménagement ou le réaménagement de haies, bosquets, bois existant, bandes enherbées jachères. Avec l'argent économisé grâce à la mutualisation du matériel agricole,

j'ai décidé d'embaucher quelqu'un à mi-temps qui s'occupe exclusivement de ce projet. Je reconnais que ma démarche s'appuie sur une sensibilité personnelle sur le sujet. Elle a permis de redonner un sens à mon métier d'agriculteur ».

- **Marc Bouvin, éleveur, installé hors cadre familial à Montmorancy Beaufort près de Chavanges (troupeau de 100 brebis)** : « La convention, puis le contrat Natura 2000 passés avec le

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la région ont répondu à mon besoin de terrain supplémentaire. Je bénéficie donc sans contraintes particulières, de 8 ha de fin mai à mi-octobre, qui me suffisent sans avoir besoin de recourir à un affouragement complémentaire. Le fait de passer en Natura 2000 va me permettre d'être compensé financièrement pour la gestion de ce site ».

V.F.

### → En bref

## L'interview flash

**RAA : Catherine Bertholle, vous qui êtes à l'initiative de cette journée "biodiversité", pouvez-vous nous dire en quelques mots, ce qu'il faut retenir de cette journée ?**

**Catherine Bertholle :**

« Avant toute chose, je pense que chaque agriculteur peut commencer par faire un état des lieux des sources de biodiversité existantes, pour connaître les éléments fixes à mettre en place et adapter les pratiques agricoles. Ainsi, en zones humides, la création ou la réhabilitation de mares seront privilégiées ; en zones boisées, les arbres isolés seront maintenus, la plantation et l'entretien des haies, la gestion des bords de champs, les dispositifs enherbés, ainsi que l'agroforesterie encouragés. D'un point de vue général, nous préconisons la diversité des productions, le choix des couverts, et la division du parcellaire, afin de multiplier les effets lisières, de renforcer l'action des auxiliaires et de créer des zones de refuge, reproduction et alimentation de la faune



sauvage. Il restera ensuite à l'agriculteur à adapter ses pratiques : allongement des rotations, couverture des sols, préférence pour les TCS, diversification des cultures et des variétés, respect des dates de fauche, limitation de l'irrigation en bordure de parcelle et de l'utilisation des produits phyto, raisonnement de la fertilisation, etc. L'agriculture durable devra arriver à concilier les facteurs de production agricole, de l'environnement, d'aménagement du territoire, bref l'agriculteur devra trouver le bon équilibre pour que l'agriculture et la nature soient gagnantes ».

photos: J. L. / A. B.